

ANNEXES
Ce texte n'existe qu'en version multilingue.
ANNEXE 1

Fiche action pour la région IEVP Sud¹
Études et dialogue euro-méditerranéen en matière de coopération économique

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Études et dialogue euro-méditerranéen en matière de coopération économique – CRIS: 2008/20-519		
Coût total	4 Mio EUR		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Approche projet / gestion centralisée directe		
Code CAD	43082	Secteur	Institutions scientifiques et de recherche

2. MOTIF

2.1. Contexte sectoriel

Dans le contexte de la mise en œuvre du chapitre économique et financier du processus de Barcelone, la CE a subventionné le réseau FEMISE - Forum euro-méditerranéen des instituts de recherche en science économique entre 1998 et 2009 afin d'améliorer la connaissance des développements économiques, de renforcer le dialogue et de réaliser des recherches et études spécifiques pour le compte du partenariat euro-méditerranéen. À l'heure actuelle, le FEMISE regroupe plus de 70 instituts membres, issus des deux rives de la Méditerranée.

Le renforcement du dialogue devrait accroître la confiance des partenaires euro-méditerranéens et permettre des échanges de connaissances entre les différents instituts. Ce projet devra notamment aider les opérateurs économiques euro-méditerranéens à adopter des mesures d'intérêt commun relatives au volet économique du partenariat Euromed, à intensifier des programmes d'échange dans le cadre de la coopération régionale, afin d'améliorer la qualité des recherches et de l'information disponible sur la région.

Le document de stratégie régionale (2007-2013) et le programme indicatif régional (2007-2010) pour le partenariat euro-méditerranéen» font référence à la Déclaration

¹ La région ENPI Sud regroupe neuf partenaires méditerranéens: l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, le Territoire palestinien occupé et la Tunisie. Si l'Instrument de pré-adhésion le permet et le soutient financièrement, le projet pourrait être élargi dans le futur aux pays membres de l'UpM qui ne sont pas partenaires dans le cadre de la PEV, à savoir l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Turquie.

de Barcelone de 2005, qui stipule que l'un des objectifs du partenariat euro-méditerranéen est de «renforcer le dialogue entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux». Ce programme contribuera à atteindre cet objectif.

Dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et de la politique européenne de voisinage (PEV), les priorités dans le domaine de la coopération économique euro-méditerranéenne incluent la mise en œuvre des politiques macro- et socio-économiques appropriées; les questions commerciales dans la perspective d'une intégration économique accrue et d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne; les questions industrielles et d'investissement, y compris la politique d'entreprise des partenaires; l'intégration des questions de développement durable et d'environnement dans les problématiques traitées; les dynamiques géographiques, le développement régional et local, l'aménagement du territoire et les questions agricoles; le capital humain ainsi que la croissance économique et son incidence sur la création d'emplois dans la région. Toutes ces thématiques devront être développées en tenant compte du calendrier des conférences ministérielles Euromed.

Le réseau devra se coordonner avec les autres instituts et organisations internationales qui réalisent des études sur ces différents domaines.

2.2. Enseignements tirés

Les conclusions et recommandations de l'évaluation du projet FEMISE (qui s'est déroulée de septembre 2008 à janvier 2009) ainsi que le dernier rapport de monitoring (novembre 2008) confirment qu'il est opportun pour la CE de continuer à soutenir le réseau existant FEMISE ces trois prochaines années (octobre 2009-octobre 2012).

Parmi les recommandations à prendre en considération pour la future phase du projet, le rapport d'évaluation mentionne qu'il faudra vérifier si certaines études FEMISE sont publiées dans des revues internationales de recherche en sciences économiques, si d'autres études scientifiques font référence aux travaux du FEMISE et/ou si d'autres organisations font appel au FEMISE (BM, BEI, OCDE, etc.). En ce qui concerne une éventuelle influence des recherches du réseau sur les opérateurs économiques de la région, il s'agira de vérifier si des participants externes au réseau participent à ses activités et si des références aux travaux FEMISE sont faites, notamment dans les médias. En matière de consolidation de la recherche, le nombre de contacts entre les membres du réseau, d'une part, et entre membres du réseau et instituts externes, d'autre part, ainsi que l'adhésion de nouveaux membres permettront d'évaluer s'il y a un renforcement effectif.

2.3. Actions complémentaires

Le réseau FEMISE a contribué aux travaux présentés dans le cadre de plusieurs conférences ministérielles euro-méditerranéennes et répond régulièrement à des demandes de services de la CE (RELEX, DG thématiques: Emploi, Industrie, ECFIN, délégations de la CE dans les pays de l'IEVP Sud, etc.) afin de réaliser des recherches dans des domaines spécifiques. De même, plusieurs instances de la CE (groupes de travail, conférences sur la transition économique, etc.) font

régulièrement appel au FEMISE pour réaliser des études ou intervenir lors de ces événements.

Des collaborations pourraient être envisagées avec d'autres programmes régionaux soutenus par la CE tels que le programme «Invest in Med», la FEMIP ou le programme MEDSTAT, qui mettrait à la disposition des chercheurs du réseau des statistiques sur la région fiables et mises à jour.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

Le FEMISE travaille déjà avec d'autres bailleurs comme la BEI, l'OCDE et la Banque mondiale, qui pourraient également soutenir certaines activités du réseau pour mieux coordonner les différentes études sur la région, notamment au cas où l'appui de la CE devrait être interrompu au terme des trois années prévues. Des représentants de ces institutions font également partie du comité scientifique qui participe au processus de sélection des études réalisées par le FEMISE dans le cadre du présent programme. En outre, la FEMIP (BEI) et le FEMISE sont sur le point de conclure un accord de partenariat pour la période 2009-2011 pour un montant de 400 000 euros afin de mener des recherches sur des thématiques d'intérêt commun.

Il est également prévu que les principaux réseaux de recherche économique sur la région euro-méditerranéenne se regroupent dans un même centre basé à Marseille. Parmi ceux-ci, on retrouverait la BM, la BEI, le FEMISE, Invest in Med, Plan Bleu, l'ETF, etc. Cela s'inscrit dans la lignée de l'article 17 de la Déclaration de Paris qui stipule que «Les études de diagnostic sont une source importante – et croissante – d'information, pour les pouvoirs publics et les donateurs, sur l'état des systèmes nationaux des pays partenaires. Les pays partenaires et les donateurs ont les uns comme les autres intérêt à pouvoir surveiller les progrès accomplis au fil du temps dans l'amélioration de ces systèmes.»

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée, l'objectif général du projet sera de contribuer au renforcement du dialogue sur les thèmes du chapitre économique et financier du partenariat euro-méditerranéen.

Plus spécifiquement, le projet visera à améliorer la connaissance d'une part des enjeux prioritaires dans les domaines économiques et sociaux et d'autre part de leurs répercussions sur les économies et sociétés des partenaires du sud de la Méditerranée dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen, des accords d'associations et des plans d'action avec l'UE.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les résultats escomptés pour ce projet sont les suivants:

- (1) FEMISE, en tant que réseau euro-méditerranéen d'instituts de recherche en sciences économiques capable d'interactions Nord-Sud et Sud-Sud, est consolidé;
- (2) au sein du réseau FEMISE, un transfert de savoir-faire et de connaissances entre les membres du réseau est mis en œuvre;
- (3) les travaux du FEMISE étudient de façon rigoureuse les progrès réalisés par les pays partenaires méditerranéens sur la voie de la transition économique et de l'ouverture et les défis potentiels qui les attendent;
- (4) FEMISE produit des outils spécifiques pour développer des politiques visant le processus de transition économique dans la région euro-méditerranéenne;
- (5) les connaissances produites par les travaux du réseau FEMISE sont disséminées auprès de l'ensemble des acteurs concernés (au sein ou en dehors du réseau).

Les activités recensées pour aboutir à ces résultats sont les suivantes:

Activités pour atteindre le premier résultat:

- a) formuler et mettre en œuvre un plan stratégique à moyen/long terme pour consolider le FEMISE comme réseau d'institutions de recherche économique;
- b) définir des modalités et procédures de travail en équipes regroupant des membres du nord et du sud (voire plusieurs membres du sud);
- c) créer un système interne de suivi et d'évaluation;
- d) établir des modalités de recherche de sources alternatives de financement.

Activités pour atteindre le second résultat:

- a) organiser des échanges entre professeurs d'instituts membres du réseau (nord-sud/sud-sud);
- b) développer un site internet interactif pour l'ensemble des membres du réseau;
- c) organiser des séminaires spécifiques et/ou groupes de travail sur des domaines prioritaires regroupant un certain nombre de partenaires méditerranéens;
- d) développer la participation des membres du réseau de façon ponctuelle, en tant qu'experts, à des conférences, séminaires organisés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et portant sur des thématiques traitées par le réseau.

Activités pour atteindre le troisième résultat:

- a) définir un plan de recherche à moyen terme en accord avec la CE sur la base duquel le réseau organisera son travail;

b) réaliser des études entre des instituts membres, du nord et du sud de la Méditerranée, sur les grands domaines prioritaires de la coopération économique euro-méditerranéenne définis sur la base du plan de recherche pluriannuel mentionné;

c) établir un système rigoureux de contrôle de la qualité des recherches pour obtenir un label FEMISE comme garantie de qualité et d'indépendance.

Activités pour atteindre le quatrième résultat:

a) réaliser des «profils pays» pour chacun des partenaires méditerranéens portant sur un nombre restreint de domaines prioritaires et reprenant un certain nombre de recommandations;

b) réaliser des recherches «à la demande» des différentes parties prenantes;

c) établir les critères et les modalités d'accès aux données élaborées par le FEMISE pour d'autres recherches externes et parties prenantes.

Activités pour atteindre le cinquième résultat:

a) développer un site internet convivial où les recherches sont disponibles et où les différentes parties prenantes peuvent intervenir et débattre;

b) organiser des conférences annuelles et d'autres événements publics regroupant l'ensemble des membres du réseau et des représentants d'autres institutions travaillant sur les mêmes domaines;

c) développer des formats standards pour la publication des travaux FEMISE et en définir les modalités de distribution;

d) production d'une lettre d'information trimestrielle sur les activités du réseau.

3.3. Risques et hypothèses

Les hypothèses qui sous-tendent ce projet sont les suivantes:

- l'ensemble des instituts membres méditerranéens et européens s'investiront activement au sein du réseau;
- le réseau aidera les principaux opérateurs économiques de la région à prendre conscience des enjeux et à tenir compte des recommandations faites.

Le réseau collaborera avec d'autres organismes qui mènent des recherches sur des thématiques similaires.

Les risques liés à ces hypothèses sont les suivantes:

- les membres du réseau ne sont pas réellement engagés dans le projet et tous ne participent pas aux différentes activités;

- les résultats des recherches ne sont pas disséminés en dehors du réseau et les recommandations ne sont pas prises en compte par les acteurs locaux;
- les priorités de la CE ne seront pas prises en compte par les études FEMISE;
- au terme de la période de soutien de la CE, le réseau se disloque, car il n'aura pas développé de stratégie pour assurer sa pérennité;
- le réseau ne coordonne pas ses études avec les autres organismes/réseaux de recherche dans la région euro-méditerranéenne.

3.4. Questions transversales

Les recherches du réseau permettront d'évaluer dans quelle mesure les questions transversales communautaires sont prises en compte dans les relations socio-économiques entre les deux rives de la Méditerranée.

Les questions de genre, d'environnement et de lutte contre la pauvreté sont des thématiques qui reviennent régulièrement dans les études réalisées par le FEMISE et font partie des thèmes prioritaires a priori identifiés pour la nouvelle phase du projet, particulièrement les questions relatives à l'environnement, qui constitue un domaine prioritaire pour l'UpM.

3.5. Parties prenantes

Les parties prenantes seront principalement les instituts de sciences économiques des pays partenaires méditerranéens et des États membres, regroupés dans le réseau euro-méditerranéen FEMISE, qui bénéficieront d'échanges et de collaborations avec leurs interlocuteurs de l'autre rive de la Méditerranée.

Les bénéficiaires indirects des activités sont les principaux opérateurs économiques de la région, issus tant du secteur public que privé, et la société civile, qui souhaitent développer des activités dans la région et disposeront d'informations précises et pertinentes sur la coopération économique euro-méditerranéenne ainsi que sur la situation socio-économique de la région.

La CE bénéficiera également des recherches réalisées par le réseau, car elle sera plus engagée dans le processus d'identification des thématiques que le réseau devra traiter.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Mode de gestion

Gestion centralisée directe

4.2. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standards établis et publiés par la

Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

L'avis de marché relatif au lancement du programme «Études et dialogue euro-méditerranéen en matière économique» (octobre 2005-octobre 2009) stipulait dans son point 19 qu'«une prolongation de trois ans est envisageable en fonction du déroulement des activités réalisées et du programme». Conformément à ce qui était prévu dans cet avis de marché du programme actuel et en accord avec les recommandations de l'évaluation, un contrat sera conclu directement avec le prestataire de services en tant que prolongation du contrat actuel pour un montant total de 4 millions d'euros.

4.3. Budget et calendrier

Un montant de 4 millions d'euros sera alloué à ce projet pour une période de 36 mois, allant de fin 2009 à fin 2012. Les fonds de la CE constitueront la source de financement principale du réseau.

Une équipe composée d'un expert à temps plein et de deux experts à mi-temps sera chargée de coordonner et de gérer le réseau. Un montant indicatif de 650 000 euros sera consacré à la rémunération des experts pour la durée totale du projet.

Les 3,35 millions d'euros restants seront répartis entre les études (environ 1,75 million d'euros) et les autres activités (environ 1,60 million d'euros).

Le réseau actuel travaille en étroite collaboration avec d'autres bailleurs tels que la BM, l'OCDE et la BEI, qui pourraient également financer certaines activités, notamment au cas où l'appui de la CE devrait être interrompu au terme des trois années prévues. De même, la ville de Marseille et la région PACA mettent des bâtiments à la disposition du FEMISE à Marseille, où siège le réseau.

Lors de l'organisation des conférences, séminaires et autres événements il se peut que le partenaire qui organise la réunion mette une partie de la logistique à la disposition du réseau.

4.4. Suivi de l'exécution

Outre le suivi régulier par la CE (siège et délégations), des missions de suivi et d'évaluation (sous-traitées par la CE) assureront un contrôle externe. La CE et les coordonnateurs du programme accorderont une attention particulière aux recommandations faites par les évaluateurs/contrôleurs. Des indicateurs qualitatifs objectivement vérifiables devront être identifiés par l'équipe qui sera chargée de la gestion de ce programme, afin que la qualité du travail réalisé dans le cadre de ce programme puisse être évaluée.

En ce qui concerne les indicateurs quantitatifs, le nombre d'événements organisés par le FEMISE, y compris le nombre de participants (membres du réseau et externes) ainsi que le nombre des événements auxquels le FEMISE sera invité (et auquel il participera) constitueront un premier type d'indicateur. Les téléchargements sur le site FEMISE d'études réalisées par les membres du réseau donneront un premier aperçu de l'utilisation de ces dernières. L'origine de ces téléchargements permettra de vérifier si celles-ci sont consultées par les membres du réseau et/ou par d'autres

personnes/instituts. Le nombre et l'origine des instituts qui font des études pour le FEMISE permettront de voir si l'ensemble des membres sont réellement engagés dans les activités du réseau et si l'équilibre nord-sud est respecté.

4.5. Évaluation et audit

Des rapports de certification des dépenses devront être fournis dans le cadre des contrats mettant en œuvre ce projet. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale des résultats atteints par le projet seront réalisées par des experts externes engagés par la CE; un audit externe pourra de même être mené à l'initiative de la Commission, si nécessaire. Ces évaluations et audits seront financés à partir d'autres sources, du fait de la règle du «N+1» s'appliquant à la période de contractualisation au titre de cette décision.

4.6. Communication et visibilité

Une stratégie d'information et communication sera mise en place dans le cadre du programme. Elle inclura la création d'un portail internet qui permettra le partage d'informations par les différentes parties prenantes et la mise en valeur des résultats obtenus.

Des actions de visibilité et de communication dans les pays bénéficiaires seront également mises en œuvre en collaboration avec les délégations, en conformité avec le manuel de visibilité de la CE applicable aux actions extérieures.